



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



## **RESSOURCES HUMAINES POUR LES SERVICES INFORMATIQUES**

Le 19 septembre 2016, la DG a rencontré les organisations syndicales afin d'aborder le sujet des ressources humaines des services informatiques à la DGFIP.

Il est apparu lors de ce GT, d'une part que la conception du dialogue était bien différente d'une DISI à une autre, et d'autre part, que certains sujets devaient enfin faire l'objet d'éclaircissements (horaires, astreintes, heures supplémentaires, amplitude horaire, compensations...) compte tenu d'applications différenciées selon les directions. La DG a convenu de revenir rencontrer les représentants des personnels sur ces sujets.

En invoquant que l'organisation locale de l'assistance peut nécessiter un renfort de la CID (Cellule Informatique Départementale) par le SIL (Support aux Infrastructures Locales) et réciproquement, la DG envisage une affectation locale SIL.

**Pour la CFTC DGFIP, si cette disposition venait à être mise en œuvre, elle conduirait à une régression des droits pour les agents. En effet, le domaine d'intervention n'est pas le même (départemental, supra-départemental). Cette disposition conduirait les DISI à avoir la possibilité de passer les agents d'une mission à une autre. Or, les contraintes d'exercice ne sont pas les mêmes. Pour la CFTC DGFIP, l'affectation au niveau national doit être la plus fine possible afin de permettre aux agents de connaître, lors du dépôt de la demande de mutation, les contraintes inhérentes aux postes demandés. Si l'affectation en SIL devient locale, la trop grande incertitude concernant les conditions d'exercice des missions génèrera une perte d'attrait pour celles-ci.**

La DG a présenté son projet de fusion des établissements informatiques en double résidence géographique. Suite à la juxtaposition des réseaux des deux anciennes directions, dix communes sont le siège d'une double localisation d'établissements. (Marseille, Bordeaux, Nantes, Lille, Clermont-Ferrand, Strasbourg, Lyon, Rouen, Versailles, Amiens). Pour la DG, au regard des opportunités immobilières, de l'évolution des ressources ou de l'affectation des missions, il convient d'envisager le maintien d'un seul établissement informatique. Ces fusions peuvent être, selon les cas, structurelles ou structurelles et géographiques. La DG a précisé sur ce point que les cadres et les agents devront s'approprier les projets. Les fusions structurelles sont planifiées sur 2017 et 2018. Les fusions immobilières pourront se poursuivre au-delà de 2020. Pour Strasbourg, la fusion administrative est envisagée au 1 janvier 2017 et la fusion immobilière sur le site de Strasbourg Neudorf à l'été 2017.

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**WWW.cftc-dgfip.fr**

**cftcdgfip@gmail.com**



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



Pour la CFTC DGFIP cette concentration des missions et des structures est la conséquence de la réduction des moyens humains et financiers qui touche la DGFIP depuis de nombreuses années.

Depuis 2010, c'est l'équivalent de la force de travail représentée par les agents de deux DISI qui a disparu dans les services informatiques alors même que c'est sur ces services que repose l'architecture de la DGFIP.

Pour la CFTC, il n'est pas acceptable que les agents doivent systématiquement faire les efforts nécessaires pour s'adapter à cette gestion exclusivement comptable de la DGFIP en subissant des restructurations et des remises en cause de leurs règles de gestions de plus en plus défavorables.

Il apparaît plus que nécessaire d'envisager la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences (GPEEC) ambitieuse, favorisant le recrutement et la mise en place de règles de gestion incitatives dans ces services. Enfin, dans certaines DISI, il convient de développer la culture de l'échange et du dialogue social afin de rassurer les collègues qui souhaitent rester dans leur bassin de vie malgré les bouleversements annoncés.

#### **FOCUS – FUSION DES SERVICES SUR STRASBOURG**

Des groupes de travail avaient été initiés localement en 2015 mais interrompus brusquement par la DG.

Pour la CFTC DGFIP, les fusions des services informatiques ne peuvent être envisagées sans concertation au niveau local. Si la distance entre les deux sites fusionnés strasbourgeois ne pose pas véritablement de problème, l'aménagement des espaces, le nombre de places de parking, n'ont fait l'objet à ce jour d'aucune communication ni concertation sur le plan local avec les représentants du personnel.

Sans dialogue social local sur ces sujets, les agents ne peuvent que se crisper et être réticents à toute restructuration.

La CFTC demande la mise en place de groupes de travail locaux pour que des réponses concrètes soient apportées aux agents.

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédéc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

[WWW.cftc-dgfip.fr](http://WWW.cftc-dgfip.fr)

[cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)